



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 10 octobre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
10/10/2022

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 06 octobre 2022, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 10 octobre 2022 à 17h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Délibération
n° 2022-10-47

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Travaux au réservoir de BLANZAT – Validation du projet, lancement de la consultation, signature du marché.**

Date de convocation :
06/10/2022

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que, courant 2019, le SIAEP de la Basse Limagne a retenu le cabinet MERLIN pour réaliser l'étude de la mise en place d'une turbine (microcentrale hydroélectrique) sur le réservoir de Blanzat « Les Mauvaises » (2 x 1000 m3).

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 21
Nombre de suffrages
exprimés : 26

En février 2020, sur la base de l'avant-projet présenté par le maître d'œuvre, le Comité syndical a délibéré pour retenir un des deux scénarios présentés. Le Comité a validé l'installation d'une turbine PELTON. Cette solution offrait une meilleure performance énergétique mais conduisait à des modifications plus importantes au niveau de la chambre des vannes du réservoir.

VOTE :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

De manière à ne pas devoir réhabiliter le réservoir après installation de la turbine, courant 2020, le SIAEP de la Basse Limagne a passé une commande complémentaire au bureau d'étude Merlin pour la réhabilitation complète de l'ouvrage.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

Dans la même logique, courant 2020, l'entreprise IDEUM a été mandaté pour réaliser une mission de diagnostic béton de l'ouvrage. Les objectifs étaient d'améliorer les connaissances sur l'état des ouvrages et définir les possibilités d'aménager la chambre de vannes pour accueillir la turbine.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Face aux difficultés de phasage des travaux tout en maintenant la production d'eau des sources d'Argnat vitales pour le Syndicat, début 2022, des travaux ont été réalisés devant le réservoir afin de créer un By pass général du site.

Après validation des essais de fonctionnement, cet ouvrage permettra de by-passer le site durant les travaux. Toutefois, par sécurité, les travaux ne pourront avoir lieu que du 01 mars au 15 mai et du 01 septembre à 01 décembre de chaque année.

Ces travaux mobiliseront des compétences diverses. C'est pourquoi, il a été décidé de les allotir de la manière suivante :

- **Lot 1 : Turbine, hydraulique, électricité et structure**

Ces travaux consistent à :

- Réhabiliter la chambre de vannes (intérieur – extérieur) – renouveler et optimiser les conduites – renouveler les menuiseries et éléments de serrurerie (gardes corps)
- Ajouter une structure métallique pour accueillir la turbine
- Procéder à une surélévation de la toiture (sur la base d'un permis de construire en cours d'élaboration)

- Installer la turbine et procéder aux raccordements électriques
- Clôturer le site

• **Lot 2 : Réhabilitation des cuves**

Ces travaux consistent à reprendre le génie civil intérieur et extérieur des cuves avec la réalisation d'un revêtement ACS à l'intérieur de la cuve et une isolation et une étanchéité à l'extérieure. Les conduites intérieures cuves et les échelles d'accès seront renouvelées.

• **Lot 3 : Réseaux AEP extérieurs**

Ces travaux consistent à :

- Dévoyer le réseau fonte d'arrivée des sources d'Argnat pour désencombrer le chemin d'accès au réservoir (pose de 240 ml de fonte DN 300 mm verrouillée).
- Renouveler les réseaux arrivée source et départ Cébazat, départ Syndicat, et départ petites Mauvaises devant la chambre de vanne (ces travaux sont liés au décroisement des réseaux dans la chambre de vannes conséquence directe de la pose de la turbine et de la modification de l'alimentation des petites mauvaises)

Autres frais :

- Raccordement électrique de la turbine au réseau ENEDIS (environ 28 000 € H.T. grâce aux subventions directes à hauteur de 60% pour les énergies renouvelables),
- Contrôleur technique et coordinateur SPS.

Répartition du montant des travaux

	Total estimation	Dont lié à la turbine	Dont renouvellement – réhabilitation du site
Lot 1 Turbine, hydraulique, électricité	560 000	380 000	180 000
Lot 2 Réhabilitation des cuves	520 000	10 000	510 000
Lot 3 Réseaux AEP extérieurs	280 000	125 000	155 000
Total	1 360 000	515 000	845 000

Le montant global du projet s'élève à 1 360 000 € HT

Le planning des travaux.....

Lancement des consultations	fin octobre 2022
Offres	décembre 2022
Attribution	janvier 2023
Travaux lot 2	mars à mai 2023
Travaux lot 3 – arrivée sources	mars à mai 2023
Travaux lot 1	septembre/décembre 2023
Travaux lot 3 – devant chambre de vannes	fin octobre 2023

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Affiché le

ID : 063-256300187-20221010-2022_10_47-DE



Mise en service de la turbine janvier 2024 sous réserve de raccordement ENEDIS.

DELIBERATION

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le projet de travaux au réservoir de Blanzat,
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le président à signer le marché selon l'avis de la CAO.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

